

ADMINISTRATION

Quoique fondé plus spécialement par les soins de la Conférence Saint-Laurent, comme nous venons de le voir, le Patronage émanait en principe et par décision de toute la Société Saint-Vincent-de-Paul dont il réalisait un des vœux les plus ardents. A ce titre, depuis son installation rue Lagauchetière, le Patronage passa des mains de la Conférence qui l'avait établi, sous les auspices de la Société tout entière de Saint-Vincent de Paul, représentée par un bureau de direction, constitué comme suit :

MM. E. Sénecal, président, Alph. David, vice-président, Chs Libercen, trésorier, J. Auger, secrétaire.

Directeurs : Messieurs J. O. Dupuis, J. B. Larue, D. Contant, J. Kieffer, F. Froidevaux. Au nom de la Société, les membres du bureau chargé de la régie et administration du Patronage, assuraient le recrutement des fonds, en contrôlaient l'emploi, travaillaient à l'amortissement des emprunts contractés et hâtaient ainsi l'affermissement et les progrès de l'œuvre, soutenus d'un côté par la Société qui les avait délégués ; inspirés, de l'autre, par M. O. Hébert, chapelain de la Conférence Saint-Laurent qui avait assumé la gestion intérieure et immédiate de la maison depuis sa création. Sans se désintéresser en rien de tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité matérielle de l'œuvre, les Frères s'attachaient avec un soin jaloux à remplir leur mission de Mentor et d'éducateur auprès des jeunes